



# DOSSIER D'ADHÉSION 2017

## (Institutionnel, Centre de recherche, de transfert et de formation)

Le Pôle de compétitivité des Microtechniques (PMT) représente, anime et fédère les entreprises ayant des savoir-faire microtechniques en lien avec différents marchés (santé, aéronautique, spatial, défense, sécurité, ...). Par sa connaissance des filières, des enjeux et des acteurs, le PMT vous propose des actions collectives, vous accompagne dans vos développements et dans vos réflexions stratégiques, initie vos projets innovants et collaboratifs.

### Pourquoi adhérer au Pôle des Microtechniques ?

- **Pour entrer dans une dynamique d'entreprises innovantes**

Grâce au réseau d'entreprises du PMT, vous rencontrez les bons interlocuteurs et identifiez les meilleurs partenaires. Vous bénéficiez d'une mise en relation ciblée et facilitée entre les acteurs du Pôle aux plans national et international.

- **Pour bénéficier de projets innovants et collaboratifs**

Vous participez à des groupes de travail et bénéficiez d'outils collaboratifs vous permettant d'élaborer des projets d'innovation.

- **Pour accéder à des sources de financement réservées**

La labellisation des projets par le PMT vous facilite l'accès à des financements spécifiques au niveau régional, national et européen.

- **Pour intégrer des dynamiques clusters marchés**

Deux clusters marchés ont vu le jour en 2015, l'un dans le domaine du médical et plus globalement de la santé (Innov'Health) et l'autre dans le domaine de l'aéronautique, du spatial et de la défense (AEROμTECH). Ces clusters sont des accélérateurs de compétences et de business pour les entreprises.

### Pour quels avantages ?

- Vous exploitez de nouvelles sources d'informations qualifiées relayées par le Pôle.
- Vous bénéficiez d'un accompagnement de vos projets, de l'idée à la mise sur le marché du produit, d'un accès aux recherches de compétences et savoir-faire.
- Vous profitez d'un programme d'animation original en participant à de nombreux événements (salons, journées techniques) mais aussi en partageant les stratégies de R&D.
- Vous gagnez en visibilité et vous vous assurez une visibilité maximale dans les réseaux influents tant au niveau régional, national qu'international.
- Vous bénéficiez de tarifs attractifs sur de nombreuses offres du PMT.

## Quelles sont les conditions pour être membre du Pôle de compétitivité des Microtechniques ?

- Être une personne morale privée ou publique
- Exercer son activité dans l'un des domaines d'activités stratégiques du Pôle : Aéronautique et Défense, Médical, Luxe, Mesures et Contrôles.
- Contribuer à la valorisation du Pôle de compétitivité des Microtechniques, par son activité ou en participant aux démarches collaboratives et aux projets d'innovation portés et labellisés par le PMT.
- Être à jour du paiement de la cotisation annuelle à l'Association du Pôle des Microtechniques conformément aux statuts de l'association.

*Toute demande d'adhésion d'un nouveau membre (hors renouvellement) fait l'objet d'une validation par les instances du PMT et ne sera effective qu'après cet agrément.*

*Le paiement de l'adhésion est requis pour tout organisme ou entreprise partenaire d'un projet collaboratif labellisé par le PMT en cours de financement*

Pour adhérer au Pôle des Microtechniques, il est nécessaire de remplir le formulaire d'adhésion.

## CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE CONFIDENTIALITÉ

### Membres et Pôle de compétitivité des Microtechniques

La présente Charte a pour but d'instaurer des rapports privilégiés de confiance et de loyale collaboration entre les membres de l'association **Pôle des microtechniques** et le Pôle lui-même, afin de garantir le dynamisme et l'efficacité de son action collective.

Les membres de l'association, acteurs économiques solidaires du Pôle des microtechniques, s'engagent à respecter les principes déontologiques suivants :

- respecter la confidentialité des travaux développés par le PMT et celle des propos tenus au sein de l'association. Les membres prendront toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations portant la mention "Confidentiel". Ces mesures ne pourront pas être inférieures à celles prises pour la protection de ses propres informations confidentielles. Chaque membre s'engage à prendre toutes dispositions pour que ses sous-traitants amenés à collaborer sur un projet confidentiel traitent les informations conformément aux dispositions de confidentialité et d'utilisation du présent engagement.
- agir de façon loyale envers les autres membres en situation de concurrence.

De même, le Pôle des Microtechniques s'engage à respecter la confidentialité des travaux développés par ses membres ainsi que les informations transmises sous le sceau de la confidentialité. Un engagement de confidentialité individuel est d'ailleurs signé par chacun des membres de son Bureau et de son Comité de validation des projets afin que ces derniers préservent toute information désignée comme étant à caractère confidentielle.

Ces principes déontologiques, et notamment de confidentialité, perdurent pendant toute la durée de l'adhésion pour l'adhérent, ou de la durée de son mandat pour le membre du Bureau ou du Comité de validation des projets du PMT et pendant une période de 3 ans après l'arrivée de son terme, sa résiliation ou sa résolution, quelles qu'en soient les raisons ou le fondement.

### Le respect des engagements

La signature de la présente Charte engage chaque membre de l'association et l'association elle-même, par le biais de son Président, au respect scrupuleux des principes énoncés ci-dessus. Le Bureau de l'association Pôle des Microtechniques s'engage à en vérifier la bonne application et à agir en conséquence pour garantir le respect collectif de ces principes.

*Fait en double exemplaire, à Besançon, le.....*

Pour le Pôle des Microtechniques  
Le Directeur

Pour l'entreprise Membre  
(Prénom NOM, Entreprise, Qualité)  
Faire précéder la signature de la mention manuscrite  
"Oui, je m'engage"

## CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE CONFIDENTIALITÉ

### Membres et Pôle de compétitivité des Microtechniques

La présente Charte a pour but d'instaurer des rapports privilégiés de confiance et de loyale collaboration entre les membres de l'association **Pôle des microtechniques** et le Pôle lui-même, afin de garantir le dynamisme et l'efficacité de son action collective.

Les membres de l'association, acteurs économiques solidaires du Pôle des microtechniques, s'engagent à respecter les principes déontologiques suivants :

- respecter la confidentialité des travaux développés par le PMT et celle des propos tenus au sein de l'association. Les membres prendront toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations portant la mention "Confidentiel". Ces mesures ne pourront pas être inférieures à celles prises pour la protection de ses propres informations confidentielles. Chaque membre s'engage à prendre toutes dispositions pour que ses sous-traitants amenés à collaborer sur un projet confidentiel traitent les informations conformément aux dispositions de confidentialité et d'utilisation du présent engagement.
- agir de façon loyale envers les autres membres en situation de concurrence.

De même, le Pôle des Microtechniques s'engage à respecter la confidentialité des travaux développés par ses membres ainsi que les informations transmises sous le sceau de la confidentialité. Un engagement de confidentialité individuel est d'ailleurs signé par chacun des membres de son Bureau et de son Comité de validation des projets afin que ces derniers préservent toute information désignée comme étant à caractère confidentielle.

Ces principes déontologiques, et notamment de confidentialité, perdurent pendant toute la durée de l'adhésion pour l'adhérent, ou de la durée de son mandat pour le membre du Bureau ou du Comité de validation des projets du PMT et pendant une période de 3 ans après l'arrivée de son terme, sa résiliation ou sa résolution, quelles qu'en soient les raisons ou le fondement.

### Le respect des engagements

La signature de la présente Charte engage chaque membre de l'association et l'association elle-même, par le biais de son Président, au respect scrupuleux des principes énoncés ci-dessus. Le Bureau de l'association Pôle des Microtechniques s'engage à en vérifier la bonne application et à agir en conséquence pour garantir le respect collectif de ces principes.

*Fait en double exemplaire, à Besançon, le.....*

Pour le Pôle des Microtechniques  
Le Directeur

Pour l'entreprise adhérente  
(Prénom NOM, Entreprise, Qualité)  
Faire précéder la signature de la mention manuscrite  
"Oui, je m'engage"

**BULLETIN D'ADHESION** (Institutionnel, Centre de recherche, de transfert et de formation)**Montant de la cotisation**

Adhésion au Pôle de compétitivité **Oui**  **Non**  (en cas de non-renouvellement, merci de renvoyer ce document afin de bloquer la facturation automatique)

Le montant de l'adhésion a été fixé lors du Conseil d'Administration en date du 25 novembre 2016. Pour l'exercice en cours (2017), le montant de l'adhésion s'élève à **1 800 € HT** (montant inchangé depuis 2006).

**Engagement**

Je soussigné(e), Madame  Monsieur

Prénom Nom .....

Société.....

Fonction..... Siret |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Activité.....

Adresse.....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Fax .....

E-mail ..... Site Internet .....

**Déclare confirmer ma demande /le renouvellement de mon d'adhésion au Pôle de compétitivité des Microtechniques en qualité de Membre et**

**signe et renvoie la charte d'engagement et de confidentialité**

**m'acquiesce du montant de ma cotisation annuelle par :**

par chèque bancaire à l'ordre du "Pôle des Microtechniques".

par virement bancaire

Association Pôle des Microtechniques n° FR76 1250 6200 4955 0255 2045 675 BIC AGRIFRPP825.

Une facture acquittée vous sera envoyée à réception du règlement. N° de TVA intracommunautaire : FR 764 879 807 99

**Quelles thématiques vous intéressent** (indiquer l'adresse électronique de votre collaborateur dédié le cas échéant) :

**Santé** .....@ .....

▪ Prénom Nom.....

**Luxe** .....@ .....

▪ Prénom Nom.....

**Aéronautique, défense et spatial** .....@ .....

▪ Prénom Nom.....

**Microsystèmes** .....@ .....

▪ Prénom Nom.....

**Innovation sociale** .....@ .....

▪ Prénom Nom.....

**BULLETIN D'ADHESION suite (informations générales)**
**Contacts principaux au sein de votre entité**

	Prénom Nom	e-mail	téléphone
Correspondant direct avec le PMT (si différent de l'engagement)			
Facturation / Service comptabilité			
Service innovation			
Service communication			
Service Ressources Humaines			

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

**Check list**

Les éléments que vous devez retourner au PMT sont les suivants :

- ✓ l'exemplaire complété et signé de la charte d'engagement de confidentialité (page 3)
- ✓ le bulletin d'adhésion signé (format papier pages 5 et 6 ou issu de la version électronique)
- ✓ Règlement (chèque ou virement)

**Informations complémentaires**

Contact : Laetitia Kherlakian – [l.kherlakian@polemicrotechniques.fr](mailto:l.kherlakian@polemicrotechniques.fr) – Tél. : 03 81 40 47 55

Pôle de compétitivité des Microtechniques – Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
 Temis Innovation - Maison des Microtechniques – 18 Rue Alain Savary 25000 Besançon  
 Tel +33(0)3 81 40 47 55 – Fax +33 (0)3 81 40 47 59 – e-mail : [contact@polemicrotechniques.fr](mailto:contact@polemicrotechniques.fr)  
<http://www.polemicrotechniques.fr>